



DÉLIBÉRATION N°2022-DEL-101

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi vingt-huit novembre deux-mille-vingt-deux à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Blandine LEFEBVRE, Annic DESSAUX, Claude LEUMAIRE, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN, Joëlle DOUBET, Martine VIALA et Messieurs Christophe BOUILLON, Eric HERBET, Bastien CORITON, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Jean-Claude WEISS.

REPRÉSENTÉS :

- Madame Anne-Emilie RAVACHE (pouvoir à Monsieur Éric HERBET)
- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Madame Joëlle DOUBET)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Jean CHOMANT (pouvoir à Monsieur Martial OBIN)
- Monsieur Patrick CALLAIS (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Claude LEUMAIRE)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Monsieur François ROGER)

ABSENTE EXCUSÉE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

**OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – BUDGET 2023 –
ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENTS DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF –
AUTORISATION**



- Vu l'annexe à l'arrêté du 28 septembre 1999 portant instruction budgétaire et comptable M 832,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion, institué par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'article L. 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame UNDERWOOD informe que le budget primitif 2023 du Centre de Gestion sera soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration lors de la séance du Conseil d'Administration prévue le 23 mars 2023.

Madame UNDERWOOD précise que, jusqu'à l'adoption du budget, et en application de l'article L. 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé, aux membres du Conseil d'Administration, **d'autoriser le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022**, ainsi que retracé dans le tableau ci-après :

Compte	Crédits inscrits au budget primitif 2022 (hors reports et restes à réaliser)	Crédits inscrits à la Décision Modificative (hors reports et restes à réaliser)	Total crédits inscrits au budget 2022	Crédits ouverts par anticipation = 25% du total des crédits inscrits au budget 2022
203 – Frais d'étude, de recherche et de développement	24 000.00 €	-24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2051 – Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	30 000.00 €	64 000.00 €	94 000.00 €	23 500.00 €
Sous total chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	54 000.00 €	40 000.00 €	94 000.00 €	23 500.00 €
2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers	116 000.00 €	-40 000.00 €	76 000.00 €	19 000.00
2182 – Matériel de transport	60 000.00 €		60 000.00 €	15 000.00
2183 – Matériel de bureau et d'informatique	55 000.00 €		55 000.00 €	13 750.00
2184 – Mobilier	5 000.00 €		5 000.00 €	1 250.00
2188 – Autres matériels	28 942.52 €		28 942.52 €	7 235.60
Sous total chapitre 21 – Immobilisations corporelles	264 942.52 €	0.00 €	224 942.52 €	56 235.60 €
TOTAL	318 942.52 €	0.00 €	318 942.52 €	79 735.60 €



Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame UNDERWOOD entendue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité ;

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Le Secrétaire,
Christophe BOUILLON

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Claude WRISS



